



RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN
À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE

DATE : Le 23 septembre 2026

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Kassim Doumbia (maire) via Teams, Nathalie Robichaud (conseillère quartier 1), Marc André Mallet (conseiller quartier 4), Serge Mallet (conseiller quartier 5), Eda Roussel (conseillère quartier 6), Elise Roussel (directrice générale et greffière) et Marilène David (greffière adjointe).

ABSENTS : Laurent Robichaud (conseiller quartier 2) et Paul Robichaud (conseiller quartier 3 et maire suppléant).

PUBLIC : 3 personnes

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19h13.

2. Divulcation de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Eda Roussel que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Point à l'ordre du jour :

4.1 Adoption du plan triennal – Programme de partenariat pour les routes provinciales-municipales 2029-2031

Après avoir pris connaissance du plan préparé par l'administration pour les années 2029 – 2031 dans le cadre du programme de partenariat pour les routes provinciales-municipales. Il est proposé par le conseiller Serge Mallet appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que la municipalité Shippagan soumette le plan tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Serge Mallet d'entrer en huis clos à 19h39.

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Marc André Mallet de sortir du huis clos à 19h44.

4.2 *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local

Après avoir pris connaissance de la situation concernant le lieu inesthétique portant le NID 20730974 et appartenant à Madame Jeannine Arseneau, il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Marc André Mallet d'autoriser le maire et la greffière à signer une entente de mise en conformité de la propriété, accordant à la propriétaire jusqu'au 31 mai 2027 pour corriger la situation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par le conseiller Marc André Mallet appuyé du conseiller Serge Mallet d'entrer en huis clos à 19h46.

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Eda Roussel de sortir du huis clos à 19h49.

4.3 *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local

Après avoir pris connaissance de la situation concernant le lieu inesthétique portant le NID 20065017 et appartenant à Madame Jeannine Arseneau, il est proposé par le conseiller Marc André Mallet appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud d'autoriser le maire et la greffière à signer une entente de mise en conformité de la propriété, accordant à la propriétaire jusqu'au 31 mai 2027 pour corriger la situation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par le conseiller Marc André Mallet appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud d'entrer en huis clos à 19h50.

Il est proposé par le conseiller Serge Mallet appuyée de la conseillère Eda Roussel de sortir du huis clos à 19h54.

4.4 *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local

Après avoir pris connaissance de la situation concernant le lieu inesthétique portant le NID 20072385 et appartenant à Monsieur Guy Joseph Mazerolle, il est proposé par le conseiller Serge Mallet appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud d'autoriser le maire et la greffière à signer une entente de mise en conformité de la propriété, accordant au propriétaire jusqu'au 31 mai 2027 pour corriger la situation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Serge Mallet d'entrer en huis clos à 19h55.

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Eda Roussel de sortir du huis clos à 19h59.

4.5 *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local

Après avoir pris connaissance de la situation concernant le lieu inesthétique portant le NID 20769253 et appartenant à Monsieur Joseph Fernand Robichaud, il est proposé par la conseillère Eda Roussel appuyée du conseiller Marc André Mallet d'autoriser le maire et la greffière à signer une entente de mise en conformité de la propriété, accordant au propriétaire jusqu'au 31 mai 2027 pour corriger la situation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par le conseiller Serge Mallet appuyé de la conseillère Eda Roussel d'entrer en huis clos à 20 h.

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Serge Mallet de sortir du huis clos à 20h11.

4.6 *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente

5. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20h11.

6. Parole au public

La séance se termine à 20h11.